

Publication légale

Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Les huissiers accompagnent les entreprises dans la reprise

À l'instar de la plupart des conseils juridiques, les huissiers de justice ont connu un arrêt brutal de leur activité au début de la crise sanitaire. Passé le temps de l'adaptation, l'heure est aujourd'hui à la reprise et au soutien des entreprises. [Patrick Sannino](#), président de la Chambre nationale des commissaires de justice dresse le bilan de cette profession dorénavant tournée vers l'avenir.



[Relire l'interview de Patrick Sannino dans Décideurs Magazine du 10 juin 2021](#)